

Rouen, jeudi 9 avril 2020

| COVID-19 |

Le Département de la Seine-Maritime soutient le secteur associatif de son territoire

En cette période de crise sanitaire, le Département de la Seine-Maritime est plus que jamais aux côtés de ses habitants. Au quotidien, l'institution départementale assure la continuité des missions de service public tout en participant à l'effort national contre l'épidémie de Covid-19.

Au-delà de ces missions prioritaires, le Département souhaite réaffirmer son aide aux acteurs associatifs qu'il soutient. Cette crise épidémique impacte fortement les associations et leur modèle économique et est susceptible de les mettre en difficultés. Face à cela, l'institution départementale a pris deux décisions d'importance afin d'encourager la poursuite d'activité du secteur associatif, élément indispensable de notre cohésion sociale.

Le Département aux côtés des associations

Pour les associations déjà soutenues dans les années passées par la collectivité et ayant déposé leur dossier de demande de subvention dans les délais, un acompte afin de permettre une avance de trésorerie va être mis en place et proposé à la délibération des élus de la Commission permanente. Cette avance de subvention pourra aller jusqu'à 80% du montant de la subvention de fonctionnement accordée.

Par ailleurs, et dans le même esprit, les associations dont les subventions ont été votées lors de la commission permanente du 30 mars ou le seront lors de la commission permanente du 27 avril, se verront débloquer un acompte afin de permettre une avance de trésorerie de 80%.

Le Département aux côtés des manifestations culturelles et sportives

De très nombreux événements ont été impactés par les mesures sanitaires prises par le Gouvernement. Le Département de la Seine-Maritime affiche la continuité de son soutien aux associations organisatrices des événements annulés ne pouvant être reportés. Ainsi, les subventions seront maintenues pour les structures justifiant l'avance de frais d'organisation non remboursables et de factures acquittées.